



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Deuxième session  
12-14 octobre 2005  
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: SUIVI ET  
ÉVALUATION: EXAMEN DE PROJETS SE RAPPORTANT À  
LA GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire)

**DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE LA ROUTE D'ASIE**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document contient une mise à jour sur les activités menées par les pays membres et le secrétariat depuis la première session du Comité de la gestion de la mondialisation, tenue en novembre 2003, pour promouvoir et développer la Route d'Asie, et il évalue les résultats obtenus et l'impact de ces activités. Le Comité est invité à examiner le présent document et à formuler des conseils et directives pour l'amélioration des infrastructures du transport routier international dans la région.

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document contient une mise à jour sur les activités menées par les pays membres et le secrétariat depuis la première session du Comité de la gestion de la mondialisation, tenue en novembre 2003, pour promouvoir et développer la Route d'Asie, et il évalue les résultats obtenus et l'impact de ces activités.
2. Le réseau de la Route d'Asie comprend à présent plus de 141 000 km de routes dans 32 pays membres (voir figure ci-après). Le dernier membre en date à s'être associé au réseau est le Japon, suite à l'inclusion du tronçon Tokyo-Fukuoka dans l'itinéraire AH1. Le Brunéi Darussalam s'est pour sa part déclaré très intéressé à se joindre au réseau.

## II. CONTEXTE

3. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, adopté en novembre 2003 par la Réunion intergouvernementale pour la rédaction d'un accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, a été ouvert à la signature lors du Segment ministériel de la soixantième session de la Commission, tenue à Shanghai (Chine) en avril 2004<sup>1</sup>. À cette occasion, 26 États membres ont signé l'Accord. La Malaisie l'a pour sa part signé le 24 septembre 2004, à New York.
4. L'Accord est entré en vigueur le 4 juillet 2005, 90 jours après avoir été ratifié ou approuvé par le nombre d'États requis. Actuellement, 12 États membres y sont parties : Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Cambodge, Chine, Japon, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, République de Corée, Sri Lanka et Viet Nam. On trouvera en annexe la liste des signataires.
5. Une cérémonie marquant l'entrée en vigueur de l'Accord a eu lieu à Bangkok le 4 juillet 2005, en présence de représentants des missions résidentes et des médias. Au cours de la cérémonie, des dignitaires des États parties ainsi que des partenaires associés à l'événement ont souligné l'importance de l'Accord dans leurs déclarations. Le Vice-Ministre principal des affaires étrangères du Japon a délivré un message venant compléter les messages vidéo émanant du Directeur général du Ministère cambodgien des travaux publics et des transports, du Ministre chinois des communications, du Directeur exécutif des travaux publics du Myanmar, du Directeur général du Bureau des routes du Ministère de la construction et des transports de la République de Corée, du Premier Ministre et Ministre des autoroutes du Sri Lanka, du Ministre vietnamien des transports, de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'ONU (New York).
6. L'entrée en vigueur de l'Accord a fait l'objet d'une large couverture dans les médias internationaux.

---

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social (2004), Supplément n° 19 (E/2004/39-E/ESCAP/1330), par. 174.

Figure. Carte de la Route d'Asie



7. Conformément aux termes de l'Accord, un groupe de travail sur la Route d'Asie a été créé. Sa première réunion, qui se tiendra à Bangkok les 14 et 15 décembre 2005, permettra d'examiner la mise en œuvre de l'Accord et les éventuelles propositions d'amendement. Le groupe de travail constituera également un cadre dans lequel les États membres pourront examiner les progrès des politiques de développement ainsi que les questions relatives au transport routier international.

8. L'Accord est ouvert à la signature au Siège des Nations Unies (New York) jusqu'au 31 décembre 2005.

9. À sa soixantième session, la Commission a adopté la résolution 60/4, en date du 28 avril 2004, concernant l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, dans lequel elle invitait: a) tous les membres concernés de la Commission à devenir parties à l'Accord; b) les institutions financières internationales et régionales et les donateurs multilatéraux et bilatéraux à apporter un appui financier et technique au développement du réseau de la Route d'Asie; c) les organisations sous-régionales à promouvoir l'Accord et à s'attacher par priorité au développement du réseau de la Route d'Asie.

### III. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

10. Le secrétariat a souligné l'importance de l'Accord et informé le Bangladesh, le Brunéi Darussalam, les Philippines, la République populaire démocratique de Corée et Singapour de la procédure de signature de l'Accord et offert son assistance à cet égard. Il a par ailleurs demandé aux États signataires – et leur envoie périodiquement des rappels en ce sens – de ratifier, d'approuver ou d'accepter l'Accord.

11. La modernisation et l'amélioration du réseau pour se conformer aux normes classificatoires et aux normes techniques de la Route d'Asie sont deux aspects importants de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie. Actuellement, 15,7 % des 141 204 km de routes du réseau ne satisfont pas aux normes minimales.

12. Le secrétariat a récemment mené à bien un projet portant sur l'évaluation des investissements nécessaires et la détermination des priorités de développement pour le réseau de la Route d'Asie, ainsi que sur les liaisons intermodales et les terminaux de fret connexes. Dans le cadre de ce projet, trois réunions sous-régionales d'experts ont été organisées: pour l'Asie du Sud (avec la participation de l'Afghanistan et de la République islamique d'Iran), à Islamabad du 21 au 23 septembre 2004; pour l'Asie du Nord, l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Ouest, à Téhéran du 23 au 25 janvier 2005; et pour l'Asie du Sud-Est (avec la participation de la Mongolie), à Bangkok les 25 et 26 avril 2005. Les représentants de la Banque asiatique de développement (BAsD), de la Banque mondiale, de la Banque islamique de développement, de l'Agence japonaise de coopération internationale, de la Banque japonaise pour la coopération internationale, du Secrétariat de l'ASEAN, de l'Organisation de coopération économique et de l'Institut japonais du développement infrastructurel ont également participé à ces réunions d'experts.

13. Les participants aux réunions ont examiné l'état d'avancement du réseau de la Route d'Asie, déterminé les investissements nécessaires au développement de l'infrastructure du réseau, y compris des liaisons intermodales, et donné la priorité aux projets d'importance sous-régionale. Il ressort d'une synthèse des réunions qu'environ 21 milliards de dollars É.-U. sont actuellement investis ou engagés pour le développement de divers segments de la Route d'Asie dans les pays membres. Ces réunions sous-régionales ont par ailleurs permis de constater qu'il manquait 18 milliards de dollars É.-U. par rapport au montant nécessaire à la modernisation et à l'amélioration de quelque 26 000 km du réseau de la Route d'Asie. Le secrétariat s'emploie actuellement à promouvoir l'investissement dans les projets considérés prioritaires en facilitant les consultations entre pays membres et donateurs éventuels.

14. Afin de continuer à assurer le développement durable et l'entretien des réseaux routiers dans la région, le secrétariat a fourni une assistance technique aux pays membres. Une mission conjointe a ainsi été menée récemment en partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAsD) en vue d'étudier la modernisation de l'itinéraire AH4, reliant la Chine et la Fédération de Russie par la Mongolie occidentale. La BAsD envisagera de financer le projet en Mongolie en fonction des résultats d'une étude de préfaisabilité. Le secrétariat a également fourni une assistance technique au Viet Nam (décembre 2003) et au Myanmar (juillet 2004).

15. Le secrétariat continue de travailler à la mise à jour de la base de données, des cartes et de la page Web de la Route d'Asie. En outre, une base de données régionale sur les transports reposant sur le Système d'information géographique et comportant des informations relatives à la Route d'Asie est en passe d'être finalisée. Les documents publiés par le secrétariat sur la Route d'Asie, à savoir: la *Carte de la Route d'Asie*, une publication intitulée *Asian Highway Handbook* (Manuel de la Route d'Asie) (ST/ESCAP/2303)<sup>2</sup> ainsi que des brochures contenant le texte de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie en chinois, en anglais et en russe, sont très recherchés, comme en attestent les nombreuses commandes reçues ainsi que les demandes de renseignements complémentaires sur la Route d'Asie. Ces documents sont disponibles via le site Web de la CESAP.

16. Pour continuer à promouvoir le développement du réseau de la Route d'Asie, le secrétariat a signé, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, un mémorandum d'accord avec l'Institut japonais du développement infrastructurel. Ce mémorandum établit des modalités de coopération portant notamment sur des recherches conjointes, l'échange de stagiaires, de chercheurs et d'experts, ainsi que l'échange de données et d'information entre les deux organisations. Depuis la signature du mémorandum d'accord, l'Institut a participé à la première session du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme ainsi qu'à des réunions sous-régionales d'experts. Des réunions consacrées à l'échange d'information se sont également tenues à Bangkok.

---

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.II.F.31.

17. Le secrétariat a collaboré avec la Fédération routière internationale pour l'organisation d'une réunion ministérielle extraordinaire sur les initiatives de reconstruction après le tsunami, en juin 2005 à Bangkok. Cette réunion s'est tenue en parallèle avec le quinzième Congrès mondial de la Fédération routière internationale, au cours duquel le secrétariat a présenté une communication intitulée «*Asian Highway: development of a regional highway network*» (Voir [www.irfnet.org](http://www.irfnet.org) pour de plus amples informations).

#### IV. RÉALISATIONS ET IMPACT

18. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie est désormais juridiquement contraignant. Le Bureau des affaires juridiques a reconnu que la rapidité de l'entrée en vigueur de l'Accord, avec 27 signatures (84 %) sur les 32 signatures potentielles intervenant dans un délai de six mois après l'ouverture à signature, témoigne de l'importance que les États membres attachent à l'Accord.

19. Le réseau couvre désormais 32 États membres et s'étend sur 141 204 km, contre 140 000 en 2003. Ce chiffre devrait encore augmenter car les États membres proposent l'inclusion dans le réseau de plusieurs itinéraires importants. Par exemple, le Bhoutan a proposé d'inclure le tronçon Phuentsholing-Thimphu (179 km). En outre, l'état du réseau s'est amélioré, comme en atteste le fait que seuls 15,7 % du réseau restent à mettre en conformité avec les normes classificatoires et les normes techniques minimales afférentes à la Route d'Asie, contre 17 % en 2003.

20. La majorité des itinéraires de la Route d'Asie situés dans les États frontaliers des régions de la CEE et de la CESAO constituent des liaisons de transport interrégional reliant la région de la CESAP à celles de la CEE et de la CESAO.

21. Les donateurs internationaux, tels que la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, la Banque japonaise pour la coopération internationale et la Banque islamique de développement accordent une attention prioritaire aux routes du Réseau de la Route d'Asie lors de la planification d'investissements dans les États membres. Leurs financements ont par exemple servi aux fins suivants: amélioration de l'itinéraire AH3 en République démocratique populaire lao, construction d'un deuxième pont sur le Mékong (itinéraire AH16), construction d'un tunnel à Hai Van au Viet Nam (itinéraire AH1), amélioration de l'itinéraire AH2 au Népal et modernisation de l'itinéraire AH3 en Mongolie.

22. Les itinéraires de la Route d'Asie servent de plus en plus souvent de base pour la négociation d'accords bilatéraux ou sous-régionaux concernant la facilitation du transport routier ou le transport de transit. On peut citer à cet égard les exemples suivants: Katmandou (Népal) – Lhassa (Chine) par l'itinéraire AH42; le trajet New Delhi (Inde) – Lahore (Pakistan) par l'itinéraire AH1; Karachi (Pakistan) – Kashi (Chine) par l'itinéraire AH4; Tanggu (Chine) – Oulan-Bator (Mongolie) par l'itinéraire AH3; et Kakarbhitta (Népal) – Banglabandha (Bangladesh) par l'itinéraire AH2.

23. Dans sa résolution 60/4, la Commission a souligné l'importance de la mise en œuvre de l'Accord.

24. Le groupe de travail sur la Route d'Asie constitue un mécanisme institutionnel régional durable pour la tenue de réunions ainsi que l'échange de vues et d'information sur le développement du transport routier international dans la région.

25. Comme il a été recommandé dans la précédente évaluation de la promotion, du développement et de l'officialisation de la Route d'Asie (voir E/ESCAP/CMG/10, par. 69), l'actuel projet intitulé «Promotion et développement de la Route d'Asie: renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental» a été conçu selon l'approche du cadre logique.

26. D'autres activités de la CESAP en matière de transports, telles que la rédaction d'un accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, bénéficient désormais du savoir-faire interne acquis grâce à la mise en œuvre du projet de la Route d'Asie et s'inspirent de certains résultats et méthodes afférents à ce projet.

27. Le secrétariat étudie la possibilité d'obtenir des financements pour ses activités concernant la Route d'Asie auprès de donateurs non traditionnels. Ces financements pourraient également servir à l'évaluation externe du projet en 2007.

## **V. QUESTIONS À EXAMINER**

28. Le Comité voudra peut-être donner des conseils et directives en vue de l'amélioration de l'infrastructure du transport routier international dans la région. Il voudra peut-être aussi encourager les États membres qui ont signé l'Accord intergouvernemental sur la Route d'Asie à prendre les dispositions nécessaires à sa ratification, à son acceptation ou à son approbation, et inciter les autres États membres à le signer.

*Annexe***SIGNATAIRES DE L'ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE RÉSEAU  
DE LA ROUTE D'ASIE À LA DATE DU 18 AOÛT 2005**

<b>N°</b>	<b>SIGNATAIRE</b>	<b>TYPE DE SIGNATURE</b>	<b>DATE DE LA SIGNATURE</b>
1.	Afghanistan	Simple, réserve sur l'article 11	26 avril 2004
2.	Arménie	Simple Ratification le 6 juin 2005	26 avril 2004
3.	Azerbaïdjan	Simple Ratification le 5 mai 2005	28 avril 2004
4.	Bhoutan	Simple Ratification le 18 août 2005	26 avril 2004
5.	Cambodge	Simple Ratification le 5 avril 2005	26 avril 2004
6.	Chine	Définitive	26 avril 2004
7.	Fédération de Russie	Simple	27 avril 2004
8.	Georgie	Simple	26 avril 2004
9.	Inde	Simple	27 avril 2004
10.	Indonésie	Simple	26 avril 2004
11.	Iran (République islamique d')	Simple	26 avril 2004
12.	Japon	Définitive	26 avril 2004
13.	Kazakhstan	Simple	26 avril 2004
14.	Kirghizistan	Simple	26 avril 2004
15.	Malaisie	Simple	24 septembre 2004 à New York
16.	Mongolie	Simple Ratification le 25 juillet 2005	26 avril 2004
17.	Myanmar	Simple, réserve sur l'article 11 Ratification le 15 septembre 2004	26 avril 2004
18.	Népal	Simple	26 avril 2004
19.	Ouzbékistan	Définitive	26 avril 2004
20.	Pakistan	Simple	26 avril 2004
21.	République de Corée	Simple Ratification le 13 août 2004	26 avril 2004
22.	République démocratique populaire lao	Simple	26 avril 2004
23.	Sri Lanka	Simple Ratification le 24 septembre 2004	26 avril 2004
24.	Tadjikistan	Simple	26 avril 2004
25.	Thaïlande	Simple	26 avril 2004
26.	Turquie	Simple	26 avril 2004
27.	Viet Nam	Simple Approbation le 3 août 2004	26 avril 2004

- - - - -